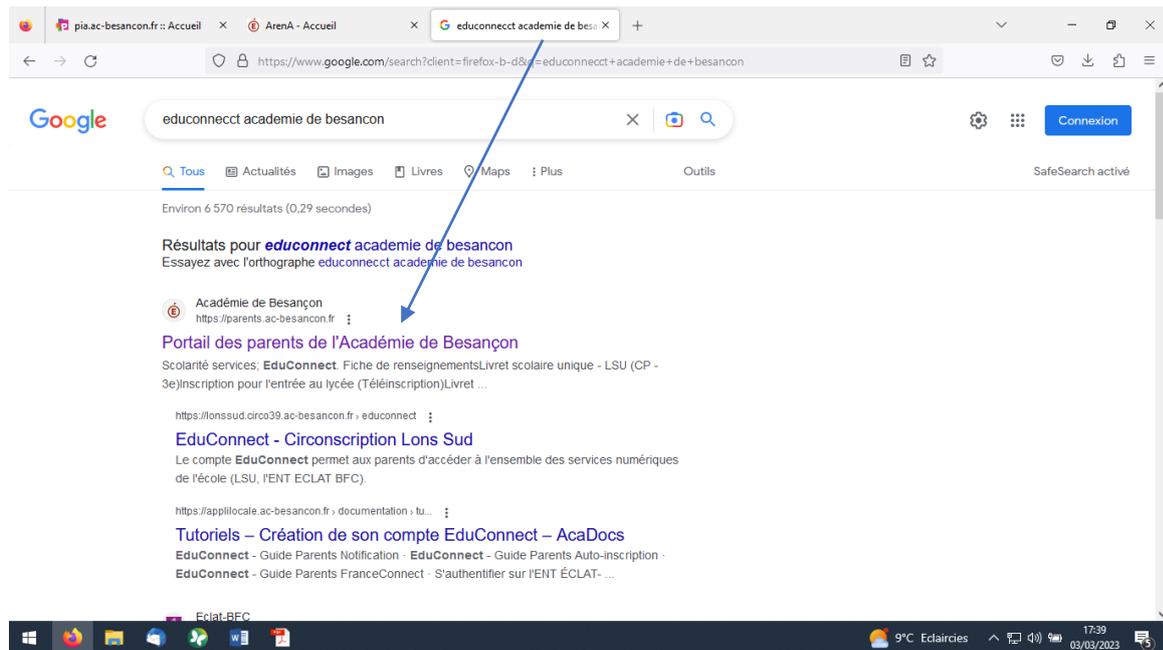


A l'attention des responsables légaux des élèves des classes de troisième

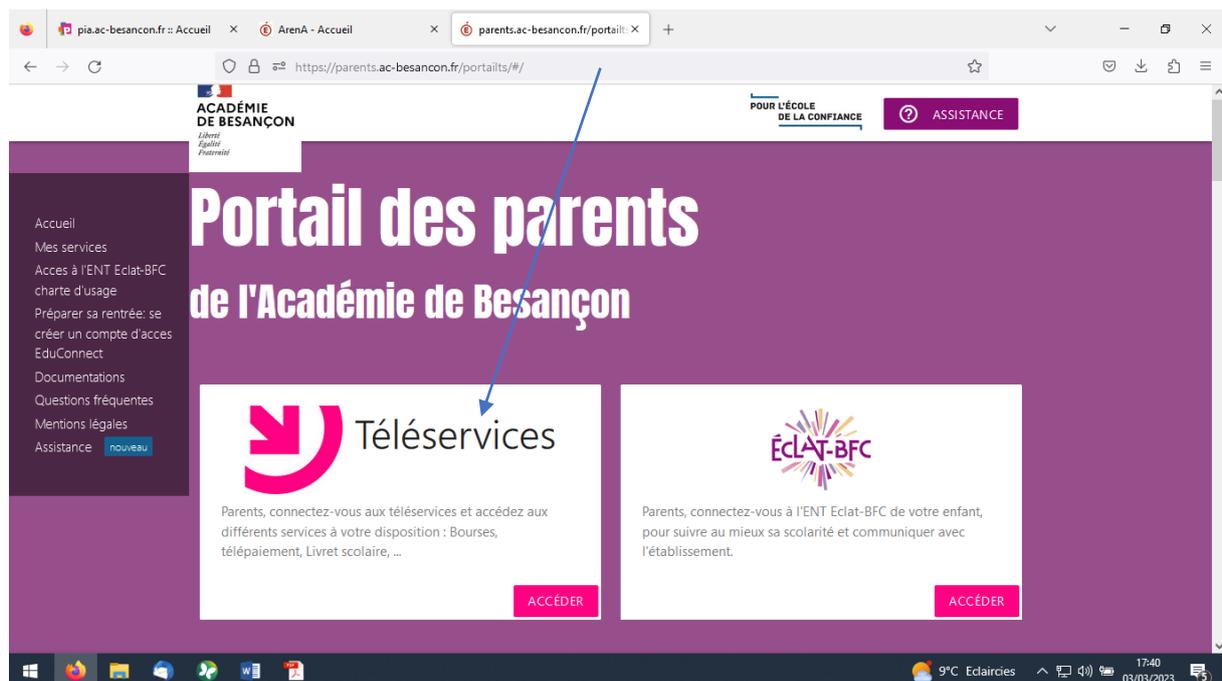
La période des conseils de classe pour les 3^e, pour le second trimestre, se déroule du 20 mars au 22 mars 2023.

Les fiches dialogues sont dorénavant dématérialisées. **Un service en ligne ORIENTATION** permet aujourd'hui de faire les démarches d'orientation concernant votre enfant, de consulter l'avis du conseil de classe, de faire part de votre accord ou désaccord suite aux réponses du conseil de classe et de consulter la décision d'orientation du chef d'établissement.

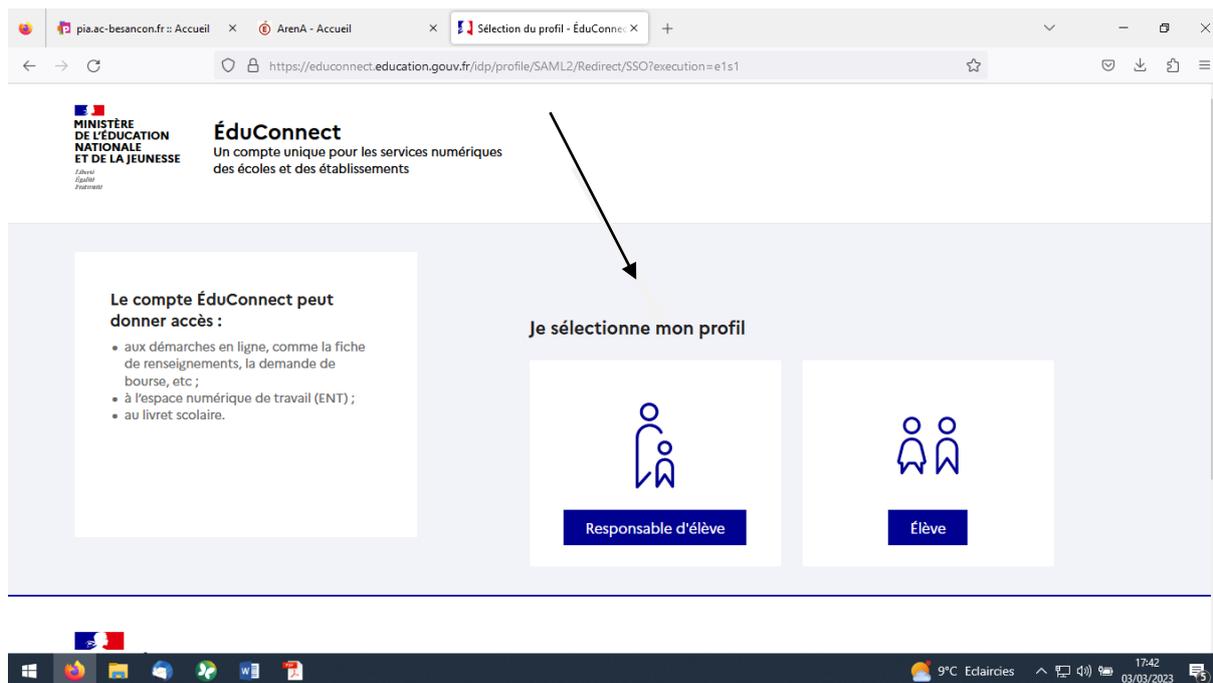
Pour accéder à cette fiche en ligne, à partir d'un moteur de recherche, par exemple :



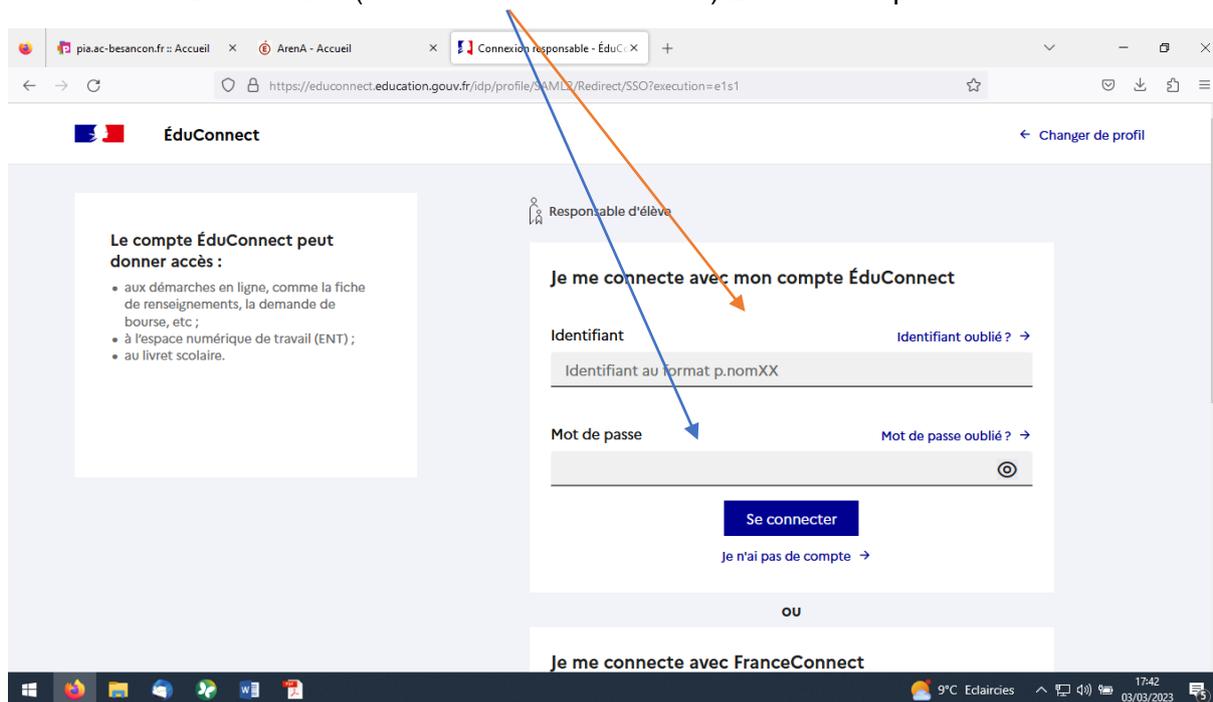
Vous accédez à la page suivante et choisissez **TELESERVICES** :



Vous sélectionnez ensuite le profil Responsable d'élève



Vous saisissez vos codes (identifiant et Mot de Passe) Educonnect parents :



Si vous avez perdu vos codes, merci d'appeler le collège au 09 71 11 21 20 afin de demander la principale adjointe Mme STAUNTON.

Ensuite, vous accédez à votre compte et vous pourrez choisir MES DOCUMENTS puis l'onglet ORIENTATION, et donnez vos intentions (demande d'orientation) :

- Une intention d'orientation en 2GT (seconde générale et technologique)
- Une intention d'orientation en 2PRO (seconde professionnelle) : la précision sera demandée obligatoirement au 3^e trimestre.
- Une intention d'orientation en 1CAP (première année de CAP)

Pour la voie professionnelle, vous pouvez préciser en formation continue ou par voie d'apprentissage. Vous pouvez hiérarchiser vos demandes (demande 1, puis 2...)

Après le conseil de classe, une réponse sera donnée par ses membres et nous vous demanderons de valider une lecture de la réponse proposée. Si vous n'êtes pas en accord avec la proposition, nous vous demandons de prendre rapidement un rendez-vous auprès de la conseillère en orientation et /ou le professeur principal et/ou la principale du collège de votre enfant.

Si vous avez des difficultés à utiliser ce protocole, merci d'appeler le secrétariat du collège afin d'obtenir une aide.